Le 28 avril 2021

#### Sources

## Carole Deniger

Présidente du Conseil cdeniger@heritagemontreal.org

### Dinu Bumbaru

Directeur des politiques dbumbaru@heritagemontreal org Madame Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications du Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, I et étage
Québec (Québec) GIR 5G5

Objet : Demande de classement, British and Canadian School, Montréal

Madame la Ministre,

Par la présente, Héritage Montréal vous adresse une demande de classement pour l'ancienne école British and Canadian, un immeuble situé au 120 rue de La Gauchetière ouest à Montréal, occupé depuis plus d'une cinquantaine d'années par les installations de la compagnie Wing's Noodles Ltd.

Cet édifice a été conçu et construit spécifiquement pour cette institution scolaire qui s'y installe en 1826, il y a près de deux siècles. Ses plans ont été dessinés par l'architecte d'origine irlandaise James O'Donnell, concepteur de l'église Notre-Dame de Montréal. Sa valeur patrimoniale exceptionnelle tient tant à son architecture qui maintient une forte intégrité malgré les agrandissements anciens pour répondre aux besoins scolaires et les changements d'usage, qu'à sa valeur sociale comme bâtiment scolaire du début du XIXe siècle à laquelle s'ajoute une association vivante à la communauté chinoise dont l'une des entreprises emblématiques l'occupe.

La British and Canadian est le plus ancien bâtiment conçu et construit comme école publique à Montréal et vraisemblablement l'un des plus anciens au Québec présentant cette qualité. Son programme d'origine mixte et non-confessionnel, constitue une grande innovation sociale. A l'époque, ce projet a d'ailleurs su réunir des figures éminentes des communautés francophone et anglophone, et mobiliser les ressources et talents de la communauté au-delà des fractures religieuses, linguistiques et politiques. Son concepteur en d'ailleurs a tracé les plans gratuitement, dotant cette école d'une qualité architecturale remarquée, généralement réservée aux édifices religieux ou gouvernementaux.

De récentes informations font état de pressions spéculatives et foncières sur ce secteur du centre-ville et son patrimoine qui présente à plusieurs égards, des affinités significatives avec le site patrimonial déclaré du Vieux Montréal. Dans ce contexte,



nous sollicitons votre intervention pour classer la British and Canadian School en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel afin d'en reconnaître la valeur nationale spécifique considérant ses dimensions architecturales et historiques, et assurer le maintien de son intégrité et de son authenticité.

Recevez, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées et de notre disponibilité à collaborer avec vous et votre Ministère pour donner suite à notre demande.

Carole Deniger, présidente

Carole E

Dinu Bumbaru, Directeur des politiques

c.c. Madame Valérie Plante, Mairesse de Montréal
Madame Chantal Rouleau, Ministre responsable de la région de Montréal
Madame Jennifer Maccarone, députée de Westmount - Saint-Louis
Monsieur Robert Beaudry, conseiller de la Ville pour Saint-Jacques
Monsieur Jonathan Cha, membre du Groupe de travail sur le Quartier chinois
Madame Line Ouellet, présidente, Conseil du patrimoine culturel du Québec
Monsieur Peter Jacobs, président, Conseil du patrimoine de Montréal

Le 28 avril 2021

#### Sources

# Carole Deniger Présidente du Conseil

cdeniger@heritagemontreal.org

### Dinu Bumbaru

Directeur des politiques dbumbaru@heritagemontreal.org

Madame Valérie Plante Mairesse de Montréal 275, rue Notre-Dame est Montréal (Québec) H2Y IC5

# Objet : Demande d'un site du patrimoine à la Mairesse de Montréal, Valérie Plante

Madame la Mairesse.

Par la présente, Héritage Montréal vous adresse une demande pour constituer un site du patrimoine en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, pour le Quartier chinois, un territoire de valeur historique, sociale et architecturale inscrit dans le grand quadrilatère formé par le boulevard René-Lévesque, la rue Sainte-Élizabeth, la rue Viger et la rue De Bleury.

Mentionné depuis longtemps dans les outils d'urbanisme de la Ville de Montréal, mais dépourvu d'une désignation patrimoniale qui en reflète les valeurs, le Quartier chinois est l'un des quartiers les plus anciens de la métropole. Son patrimoine bâti témoigne de la diversité des communautés qui y ont élu domicile au fil des générations dans une perspective de ce qu'on qualifierait de nos jours de vivre ensemble. Les réflexions et les propositions récentes issues de la communauté en offrent une excellente illustration contemporaine.

La mention du quartier aux outils d'urbanisme est appréciable, mais, à la lumière des pertes que subit son patrimoine et donc celui de Montréal – par exemple, l'incendie qui a détruit le remarquable édifice Robillard en 2016 –, et des pressions immobilières et spéculatives, manifestes avec l'autorisation de tours et d'un complexe commercial qui dénaturent le secteur tout comme l'emblématique boulevard Saint-Laurent, elle nous apparaît gravement insuffisante tout comme les intentions, souvent générales, des administrations successives.

Pleinement justifiée à la lumière de l'histoire et du patrimoine bâti du Quartier chinois, la constitution d'un site du patrimoine est une mesure concrète, supplémentaire aux règles et paramètres d'urbanisme et réalisable à brève échéance. Elle donnera droit de cité au patrimoine et aidera les conseils et les services de la Ville et de l'arrondissement à collaborer pour mieux encadrer la revitalisation de ce territoire aux dimensions sociales, culturelles et urbanistiques importantes, en évitant

de répéter des situations regrettables comme le redéveloppement récent de certaines parties du boulevard Saint-Laurent, non loin de là. Cette désignation offre également l'occasion de mettre en place des programmes d'aide financière et de soutien professionnel à l'intention des propriétaires des bâtiments patrimoniaux du Quartier chinois.

Recevez, Madame la Mairesse, l'expression de nos salutations distinguées et de notre disponibilité pour contribuer à cette démarche; par exemple, la définition plus précise du périmètre du futur site du patrimoine dans le grand quadrilatère mentionné plus haut et des mesures associées à sa mise en œuvre en termes de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et social du Quartier chinois.

Carole Deniger, présidente

Dinu Bumbaru, Directeur des politiques

c.c. Mme Émilie Thuillier, membre du Comité exécutif responsable du patrimoine M. Éric Alan Caldwell, membre du Comité exécutif responsable de l'urbanisme M. Robert Beaudry, membre du Comité exécutif, conseiller de la Ville de Saint-Jacques

Mme Cathy Wong, membre du Comité exécutif, conseillère de la Ville, Peter-McGill

Monsieur Jonathan Cha, membre du Groupe de travail sur le Quartier chinois Monsieur Peter Jacobs, président, Conseil du patrimoine de Montréal



### RÉSOLUTION SUR LE QUARTIER CHINOIS DE MONTRÉAL (2021-05)

Considérant l'intérêt du Quartier chinois de Montréal, l'un des plus anciens au Canada, de son patrimoine historique, architectural, urbain et social, de son aménagement remontant aux premiers temps de Ville-Marie et au XVIIIe siècle, et de son association aux communautés montréalaises d'origine irlandaise, écossaise, juive et, bien entendu, chinoise,

Considérant les pressions que subissent le Quartier chinois et son patrimoine depuis des décennies de la part de promoteurs publics ou privés et leurs projets – par exemple, le Complexe Guy-Favreau, le Palais des congrès, le Swatow Plaza ou la tour en construction à l'entrée du Quartier, la perte de plusieurs bâtiments patrimoniaux dont l'édifice Robillard détruit par un incendie en 2016 ainsi que l'action actuelle de promoteurs et de spéculateurs,

Considérant la formation au sein de la communauté d'un Groupe de travail sur le Quartier chinois suite à l'autorisation de certains projets immobiliers et la récente concertation menée par l'arrondissement pour doter le quartier d'un plan d'action,

Considérant le peu de reconnaissance spécifique du cadre réglementaire pour l'identité et le patrimoine du Quartier chinois et l'absence d'un régime de protection, sauf pour l'église de la mission chinoise du Saint-Esprit, classée en 1977 par le gouvernement du Québec qui l'a dotée d'une aire de protection,

Considérant les demandes urgentes adressées le 28 avril 2021 par Héritage Montréal à la ministre de la Culture et des Communications du Québec pour le classement de l'ancienne British and Canadian School (actuelle Wing's Noodle Ltd.) et à la Mairesse de Montréal pour la création d'un site du patrimoine pour le Quartier chinois, ainsi que les autres demandes formulées pour l'application rapide de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec,



### L'assemblée générale d'Héritage Montréal

Ratifie les demandes urgentes de l'organisation pour le classement de la British and Canadian School et la création d'un site du patrimoine pour le Quartier chinois en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel,

Appuie la participation d'Héritage Montréal à des démarches, notamment de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture, dans le but d'agir rapidement pour la sauvegarde et la protection du Quartier chinois et de son patrimoine architectural comme de son tissu social et communautaire authentique, face aux pressions et aux menaces qu'il subit,

Demande que des mesures transitoires soient rapidement mises en place par la Ville de Montréal, incluant l'exercice de ses pouvoirs et la reprise de l'attribution de statuts dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel de concert avec son Conseil du patrimoine, pour prévenir les effets néfastes de la spéculation immobilières sur le Quartier chinois et, plus généralement, sur le patrimoine bâti, urbain et social des quartiers de la métropole,

Et offre la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.

Adopté à l'unanimité le 9 juin 2021